



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
11 avril 2011
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2011
6-17 juin 2011, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Rapport sur la première session ordinaire de 2011
(31 janvier-3 février 2011, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement</i>	3
Déclaration de l'Administratrice	3
II. Égalité des sexes au PNUD	6
III. Programmes de pays du PNUD et questions connexes.....	7
IV. Évaluation	8
V. Fonds d'équipement des Nations Unies.....	11
VI. Rapport sur le développement humain.....	12
<i>Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population</i>	13
Remarques liminaires de la Présidente du Conseil d'administration	13
Déclaration du Directeur exécutif	13
VII. Programmes de pays du Fonds des Nations Unies pour la population et questions connexes. .	16
VIII. Examen à mi-parcours du plan stratégique	18
<i>Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets</i>	19
Déclaration du Directeur exécutif	19
<i>Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS</i>	20
IX. Rapport au Conseil économique et social	20
X. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes.....	21



XI.	Questions financières, budgétaires et administratives	24
XII.	Questions diverses	26
Annexe		
	<i>Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM.</i>	28

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2011 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 31 janvier au 3 février 2011.

2. Conformément à l'article 49 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, le Conseil d'administration a élu pour 2010 le Bureau suivant :

Présidente : S. . M^{me} Edita Hrdá (République tchèque)
 Vice-Président : S. E. M. Michel Tommo Monthe (Cameroun)
 Vice-Président : S. E. M. Carlos Henrique Garcia González (El Salvador)
 Vice-Président : M. Takeshi Osuga (Japon)
 Vice-Président : M. Md. Nojibur Rahman (Bangladesh)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2011 (DP/2011/L.1) ainsi que le rapport sur la seconde session ordinaire de 2010 (DP/2011/1). Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/1 portant sur le Règlement intérieur révisé du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. Il a également adopté le plan de travail annuel pour 2011 (DP/2011/CRP.1) et approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2011.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2010 figurent dans le document DP/2011/2 et celles adoptées à sa première session ordinaire de 2011 sont contenues dans le document DP/2011/21 qui peut être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/execbrd>.

5. Dans sa décision 2011/13, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions à venir en 2011 :

Session annuelle de 2011 : 6-17 juin 2011 (New York)
 Deuxième session ordinaire de 2011 : 6-9 septembre 2011

Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement

Déclaration de l'Administratrice

6. Dans ses remarques liminaires, l'Administratrice a félicité pour leur élection les nouveaux membres du Bureau et a remercié les membres du Bureau sortant pour leur travail assidu et leur soutien en 2010. Dans le contexte des récents changements dans le monde, l'Administratrice a souligné la nécessité d'un système multilatéral fort en soulignant le double rôle joué par le PNUD en sa qualité d'organisme chef de file du développement et de coordonnateur du système des Nations Unies pour le développement. Elle a montré comment le PNUD se repositionnait pour mieux répondre aux grands bouleversements survenant dans un environnement mondial aux défis croissants et a esquissé l'Agenda pour le changement du PNUD. En donnant un aperçu des points essentiels à l'ordre du jour du PNUD pour 2011, elle a mentionné notamment : l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD; les évaluations; le budget d'appui biennal 2012-2013 et l'étroite collaboration avec

l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) de manière à tirer profit des avantages comparatifs respectifs dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elle a souligné les contributions du PNUD aux grandes conférences mondiales consacrées au développement et noté la pertinence constante des activités du PNUD dans la prévention des risques et des efforts de relèvement, outre la promotion de la bonne gouvernance. Le texte complet de sa déclaration est accessible à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/execbrd>.

7. En soulignant l'engagement du PNUD à l'appui de l'Agenda pour le changement, l'Administratrice a fourni davantage de détails sur les éléments essentiels de ce dernier. Ils comprennent notamment le plan d'action du PNUD adopté en 2010, le contrôle des coûts et des dépenses et un réexamen du modèle de fonctionnement du PNUD. L'Administratrice a fait le point sur les progrès réalisés dans les domaines d'intervention prioritaire du plan d'action ainsi que sur les efforts en cours pour réduire les dépenses du programme et de sa gestion, notamment les frais de voyage et les coûts liés aux mouvements fréquents du personnel. Compte tenu de la tendance à la baisse des ressources ordinaires du PNUD, elle a mis en évidence l'impact négatif de la diminution des ressources ordinaires sur la capacité du PNUD de s'acquitter de son mandat multilatéral et de fournir une assistance efficace au renforcement des capacités. Pour terminer, l'Administratrice a réaffirmé l'engagement du PNUD de renforcer son rôle de coordinateur du système des Nations Unies pour le développement en vue d'une prestation plus rationnelle et plus efficace et d'une meilleure cohérence stratégique de l'ensemble des opérations.

8. Dans leurs déclarations générales, les délégations ont remercié l'Administratrice pour son exposé à la fois complet et informatif et l'ont félicitée pour son engagement à guider le PNUD dans sa gestion du changement. Elles ont également fait part de leur satisfaction à l'Administratrice pour sa présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) tout en soulignant la nécessité d'une plus grande harmonisation et d'une meilleure cohérence du système des Nations Unies. Elles ont exprimé l'espoir que le plan d'action relatif au mode de fonctionnement du PNUD aura pour effet des changements à la fois fondamentaux et tangibles ainsi que des gains d'efficacité. Plusieurs délégations ont rappelé l'importance des activités du PNUD au niveau de pays. Diverses délégations ont partagé la même préoccupation à l'égard de la volatilité des facteurs externes susceptible de compromettre les réalisations du développement. À cet égard, elles se sont félicitées des efforts menés par l'Administratrice en vue de renforcer la cohérence des activités de développement du système des Nations Unies.

9. De nombreuses délégations ont fait part de leurs vives préoccupations concernant la diminution des ressources ordinaires et ont invité les États Membres à s'acquitter de leurs obligations pour assurer un flux suffisant de fonds. Une délégation a fait remarquer que le financement préaffecté à des fins spéciales devrait être l'exception et non la règle. Certaines délégations ont encouragé le PNUD à élargir sa base de donateurs pour mieux affronter les défis posés par le climat changeant du développement tout en lançant un appel en faveur d'une utilisation plus efficace et plus rentable des ressources ordinaires. Une délégation a réclamé un compte rendu plus détaillé des recettes et des dépenses après avoir relevé des contradictions entre les montants des recettes et des dépenses.

10. Plusieurs délégations ont estimé que le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain devrait adopter une approche plus responsable dans l'établissement du Rapport sur le développement humain en veillant à son objectivité et à son exactitude conformément à la résolution de l'Assemblée générale 57/264. Ces délégations ont souligné la nécessité pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain d'entretenir des contacts plus fréquents avec la Commission des statistiques des Nations Unies ainsi qu'avec les instances nationales pertinentes. En faisant part de leurs préoccupations concernant les erreurs factuelles contenues dans le Rapport 2010 sur le développement humain, certaines délégations ont réitéré la nécessité de renforcer la neutralité et la transparence du Rapport.

11. Les délégations ont reconnu l'importance de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour faire le point des réalisations et fixer les priorités à venir. Une délégation a demandé de quelle façon l'examen à mi-parcours pouvait être utilisé pour orienter le processus de planification des programmes. S'agissant des évaluations, les délégations ont souligné l'importance de sauvegarder l'indépendance et l'impartialité de la fonction d'évaluation, en ajoutant que le plan stratégique, l'examen triennal complet et la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies devraient constituer une base utile pour orienter les futures évaluations. Certaines délégations ont pris note des progrès accomplis dans la politique d'évaluation révisée du PNUD, toutefois une délégation a estimé que la politique révisée aurait pu insister davantage sur l'analyse des questions relatives au renforcement des capacités à l'échelon national.

12. Un certain nombre de délégations ont demandé une nouvelle modalité de coopération à l'intention des pays à revenu intermédiaire. Elles ont fait valoir que ces pays étaient différents des autres pays en développement; les défis posés par le développement étaient diversifiés et exigeaient par conséquent des approches différentes. S'agissant des critères de classement, elles ont souligné la nécessité de passer des critères actuels basés sur le revenu par habitant à un ensemble d'indicateurs comprenant notamment l'indice de développement humain.

13. Les délégations ont conclu que le PNUD était un partenaire important dans la réduction de la pauvreté et ont appuyé l'engagement de l'Administratrice en faveur du développement durable ainsi que du cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont souligné combien il était important de favoriser la coopération Sud-Sud ainsi que la coopération triangulaire comme moyen pratique pour les pays les moins avancés – notamment de l'Afrique au sud du Sahara – pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Elles se sont félicitées de la contribution du PNUD aux préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra à Istanbul. Dans ce contexte, une délégation a souligné l'importance d'aider les pays à libérer pleinement leur potentiel de croissance en surmontant les défis situés à la croisée de la gouvernance et du développement du secteur privé.

14. L'Administratrice a remercié les délégations pour leurs commentaires relatifs à presque tous les secteurs d'activités du PNUD et a réitéré l'engagement du PNUD en faveur de l'initiative Unis dans l'action. Elle a pris note des préoccupations des pays à revenu intermédiaire tout en assurant que le PNUD continuera d'accorder la priorité aux pays les moins avancés.

II. Égalité des sexes au PNUD

15. L'Administratrice a introduit ce point de l'ordre du jour. Elle a présenté un rapport oral sur l'application de la stratégie du PNUD pour instaurer l'égalité des sexes en soulignant le ferme engagement de la direction générale du PNUD de veiller à ce que l'égalité des sexes soit pleinement intégrée dans tous les domaines d'activités du PNUD. L'Administratrice associée a évoqué les progrès réalisés en 2010 dans l'application de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes en mettant l'accent sur les défis encore à relever dans différents domaines. Elle a donné un aperçu des mesures adoptées l'année passée visant à promouvoir l'égalité des sexes dans chacun des domaines thématiques d'activité du PNUD. Elle a décrit les résultats obtenus pour chacun des quatre objectifs thématiques de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes. Elle a présenté les résultats préliminaires de l'examen à mi-parcours de cette stratégie pour la période 2008-2013 et les résultats du marqueur de l'égalité hommes-femmes. Elle a relevé, en outre, que le contenu du rapport oral ainsi que l'examen à mi-parcours de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes fourniront des indications importantes pour l'examen à mi-parcours du plan stratégique.

16. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport oral et la mise en place du marqueur de l'égalité des sexes dans l'ensemble de l'organisation. Plusieurs intervenants ont salué les progrès accomplis dans les différents domaines thématiques des activités du PNUD et ont reconnu son rôle clef dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les délégations, dans leur majorité, ont réitéré l'importance qu'elles attachaient à l'égalité des sexes et à son intégration dans toutes les structures et à cet égard se sont félicitées de la création d'ONU-Femmes. Elles ont souligné que le PNUD, en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement et de gardien du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, avait la responsabilité de continuer à appuyer les activités d'ONU-Femmes. Elles ont également relevé l'importance de la communication de la direction générale du PNUD à son personnel pour assurer l'intégration ininterrompue de l'égalité des sexes dans tous les secteurs. Il est tout aussi important que la collaboration avec ONU-Femmes soit instaurée à tous les niveaux. Les délégations ont invité le PNUD à renforcer sa collaboration avec ONU-Femmes ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies afin d'augmenter l'efficacité des interventions et d'éviter les doubles emplois.

17. Les délégations ont signalé qu'elles escomptaient que l'intégration de l'égalité des sexes serait un thème transversal dans le rapport annuel de l'Administratrice. Elles ont exprimé leur intérêt à propos de la manière dont l'examen à mi-parcours de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes sera reflété dans l'examen à mi-parcours du plan stratégique. Elles ont aussi demandé une actualisation de l'examen à mi-parcours et de ses incidences sur les priorités futures de l'organisation. Plusieurs délégations ont souhaité savoir comment le PNUD envisageait d'utiliser les données du marqueur de l'égalité hommes-femmes pour renforcer l'intégration de l'égalité des sexes au PNUD et comment le PNUD se proposait d'utiliser cet outil dans ses futures évaluations. Elles attendent avec intérêt des informations sur la façon dont le marqueur de l'égalité hommes-femmes permettra de comparer les progrès réalisés dans les différents domaines thématiques, tout en encourageant le PNUD à approfondir l'utilisation de cet instrument avec d'autres organismes des Nations Unies en vue de permettre des comparaisons avec des instruments similaires

utilisés par d'autres organismes et par les parties prenantes. En outre, elles ont réclamé une mise à jour des progrès réalisés dans l'application du programme d'action en faveur de l'égalité entre les sexes.

18. Les délégations ont reconnu le rôle très important joué par le PNUD en veillant à ce que les activités liées au changement climatique intègrent une perspective soucieuse de l'égalité des sexes. Les délégations ont également encouragé le PNUD à poursuivre l'intégration de tous les aspects liés à l'égalité des sexes dans ses activités relatives à la paix et à la sécurité. Une délégation a souligné l'importance d'assurer la sécurité et la sûreté des femmes dans les zones d'après conflit et d'encourager une plus forte participation des femmes dans les processus d'élaboration des politiques de consolidation de la paix.

19. L'Administratrice associée a remercié les délégations pour leurs commentaires pertinents. Elle a réaffirmé l'engagement du PNUD à l'égard de l'égalité des sexes et sa volonté de collaborer étroitement avec tous les autres organismes du système des Nations Unies, notamment son plus récent partenaire, ONU-Femmes, pour tirer parti des complémentarités. Elle fait sienne la démarche de partager les données du marqueur de l'égalité hommes-femmes avec l'ensemble du système des Nations Unies et a signalé que les derniers résultats de la stratégie en faveur de l'égalité entre les sexes seront communiqués au Conseil d'administration lors de sa session annuelle. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des politiques de développement a ajouté que le rapport oral décrivait les progrès considérables réalisés au cours de ces dernières années, notamment en termes d'intégration de l'égalité des sexes dans divers domaines de programmation et d'activité.

20. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/2 relative au rapport oral de l'Administratrice sur l'application de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes.

III. Programme de pays du PNUD et questions connexes

Projet de descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie

21. L'Administratrice a introduit ce point de l'ordre du jour. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a donné un aperçu du projet de descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie (DP/FPA-ICEF-WFP/DCCP/2011/TZA/1). Celui-ci contient un descriptif commun, des cadres de résultats en matière de développement ainsi que les besoins en ressources du PNUD, du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

22. Une délégation a remercié le Conseil d'administration pour l'opportunité offerte d'examiner exceptionnellement un descriptif de programme de pays commun. Cette délégation a déclaré que ce document commun était ancré dans le Plan d'aide au développement des Nations Unies (2011-2015) et qu'il expliquait bien les synergies et défis rencontrés durant son élaboration.

23. De nombreuses délégations ont salué la direction du Gouvernement tanzanien et son appropriation du programme en appuyant le processus de réforme en faveur du principe Unis dans l'action. Elles ont également loué l'équipe de pays en Tanzanie pour ses efforts visant à mettre en œuvre une stratégie à la fois plus

collective et plus cohérente pour répondre aux priorités nationales. Elles ont aussi exprimé leur appui au projet de descriptif de programme de pays commun qui renforce les synergies entre les différents organismes des Nations Unies en Tanzanie, améliorant ainsi l'efficacité des activités des Nations Unies dans ce pays.

24. Les délégations ont également pris note des défis persistants liés au descriptif de programme de pays commun, notamment la nécessité d'une assistance supplémentaire de la part du Siège de l'Organisation des Nations Unies; l'alignement sur le calendrier budgétaire du Gouvernement tanzanien; la nécessité d'améliorer la cohérence, la rentabilité et l'efficacité du système des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie, outre la mobilisation des ressources.

25. Une délégation a demandé si les annexes pouvaient être simplifiées tout en ajoutant que les propositions n'étaient pas toujours très compréhensibles et qu'elle soumettrait des questions concernant la gestion axée sur les résultats. Cette délégation a également demandé si le PNUD et le FNUAP pouvaient joindre leurs efforts dans le domaine du VIH/sida. Une autre délégation a souhaité des renseignements concernant la pratique actuelle de vérification des comptes du cycle budgétaire du FNUAP ainsi que sur les défis rencontrés par les bureaux de pays pour mobiliser des ressources tout en évitant d'entrer en concurrence avec les autres fonds et programmes. D'autres délégations ont exprimé le vœu que les enseignements tirés de l'expérience du descriptif de programme de pays commun pour la Tanzanie soient incorporés dans les directives d'élaboration des futurs descriptifs de programme commun de pays.

26. Le Conseil d'administration a pris note du projet de descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie/

27. Le Conseil d'administration a approuvé la seconde prolongation d'une durée d'une année du programme de pays du Pérou (DP/2011/19).

28. Conformément aux décisions 2001/11 et 2006/36, les huit programmes de pays ci-après ont été approuvés selon la procédure d'approbation tacite, sans avoir été examinés ni débattus.

Région Afrique : Burkina Faso et Zambie;

Région des États arabes : Somalie;

Région Asie-Pacifique : République populaire démocratique de Corée,
Indonésie et Maldives;

Région d'Amérique latine et Caraïbes : Chili et Uruguay.

IV. Évaluation

29. L'Administratrice a introduit ce point de l'ordre du jour en soulignant l'engagement pris par la direction générale d'assurer une fonction d'évaluation indépendante de qualité. Elle espère que le Conseil d'administration accordera son appui à la politique révisée d'évaluation.

30. L'Administratrice associée a présenté le rapport sur la nouvelle politique d'évaluation du PNUD (DP/2011/3) en résumant brièvement les cinq principaux changements. Elle a souligné le fait que la nouvelle politique d'évaluation était le fruit d'un processus étendu de consultation avec divers partenaires, notamment les autres organismes du système des Nations Unies et reflétait nombre de

commentaires reçus durant ce processus. Elle a souligné, en outre, l'engagement pris par l'administration du PNUD de renforcer la culture d'évaluation dans l'organisation.

31. Les délégations ont largement appuyé le projet de nouvelle politique d'évaluation, notant que cette dernière constituait pour l'organisation un instrument global d'apprentissage tourné vers l'avenir. De nombreuses délégations ont toutefois réitéré la nécessité d'une fonction d'évaluation intègre et indépendante. Elles ont demandé une amélioration de la qualité et de la couverture des évaluations ainsi que le recours à des évaluations décentralisées. Une délégation a souligné l'importance d'améliorer la fonction d'évaluation au niveau du bureau de pays. Un certain nombre de délégations se sont félicitées des éclaircissements fournis à propos des rôles et des responsabilités de toutes les parties constitutives du PNUD, y inclus son Conseil d'administration. Elles ont demandé qu'une information actualisée sur l'état de la mise en œuvre de la politique d'évaluation devienne un élément du rapport annuel de l'Administratrice sur l'évaluation.

32. En notant la complexité des défis auxquels le PNUD se trouve confronté, une délégation a souligné l'urgente nécessité de lutter vigoureusement contre le cloisonnement des services en promouvant dans l'ensemble de l'organisation une culture d'évaluation. Des délégations ont recommandé d'appliquer les enseignements tirés des évaluations en vue d'améliorer les opérations et les résultats des programmes du PNUD tout en orientant les décisions stratégiques. Les délégations ont demandé qu'une vue d'ensemble de l'état de la mise en œuvre des conclusions des évaluations soit incorporée dans le rapport annuel de l'Administratrice. Une délégation s'est déclarée préoccupée par la faible couverture et la qualité médiocre des évaluations décentralisées du PNUD et a suggéré de renforcer la conception des programmes et des projets. Une délégation a fait remarquer que le plan stratégique du PNUD et la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies contient déjà des principes et des lignes directrices concernant l'évaluation et se demande pourquoi le PNUD devrait renégocier des éléments déjà existants. Cette délégation a également relevé la nécessité d'une répartition géographique équitable des évaluateurs pour qu'ils reflètent fidèlement la nature internationale du PNUD.

33. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté les évaluations de la contribution du PNUD : a) à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement (DP/2011/4); b) au renforcement des capacités nationales (DP/2011/6); c) à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté : la corrélation pauvreté-environnement (DP/2011/8); d) au renforcement de la gouvernance locale (DP/2011/10) et e) au développement et aux résultats institutionnels à l'échelle régionale (DP/2011/12).

34. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement a présenté la réponse de l'administration à l'évaluation de la contribution du PNUD à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement (DP/2011/5). L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des politiques de développement a présenté de son côté la réponse de l'administration à l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales (DP/2011/7); à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté : la corrélation pauvreté-environnement (DP/2011/9); et au renforcement de la gouvernance locale (DP/2011/11). L'Administratrice associée a présenté la réponse de l'administration à

l'évaluation de la contribution du PNUD au développement et aux résultats institutionnels à l'échelle régionale (DP/2011/13).

35. Une délégation a déclaré que les cinq domaines thématiques de l'évaluation devraient bénéficier de contributions ainsi que d'une coordination à l'échelle du système. Elle a demandé des informations actualisées concernant la mise en œuvre de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies.

36. En ce qui concerne la réponse de l'administration concernant l'évaluation de la contribution du PNUD dans la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement, quelques délégations ont exprimé le sentiment que le rôle du PNUD comme chef de file sectoriel du relèvement rapide n'avait pas fait l'objet d'une analyse suffisamment approfondie. Elles se sont interrogées sur les défis rencontrés par le PNUD dans ses efforts d'améliorer ses activités dans ce domaine, notamment la coordination avec la Banque mondiale et les organismes participant à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC). Elles ont en outre suggéré qu'il importait de renforcer le rôle consultatif du PNUD dans le domaine des politiques de réduction des risques de catastrophe ainsi que ses avantages comparatifs dans les situations précaires ou d'après conflits. Ces délégations ont réclamé avec insistance une approche plus globale au niveau de pays. D'autres délégations ont souligné l'importance d'établir un lien clair entre la réduction des risques de catastrophe et les autres activités de développement du bureau de pays. Elles ont fait valoir que l'égalité des sexes et le changement climatique constituaient des priorités à cet égard.

37. Un certain nombre de délégations a reconnu le rôle central joué par le PNUD dans le renforcement des capacités nationales tout en soulignant en même temps l'importance de veiller à l'appropriation nationale du programme de pays par le gouvernement hôte. Une délégation a demandé dans quelle mesure le PNUD privilégiait la coopération Sud-Sud au moment de renforcer les capacités nationales et si des mesures avaient été adoptées pour garder les experts formés dans leurs pays. Différentes délégations ont souligné la nécessité de passer des projets à court terme à des projets endogènes nationaux en vue d'obtenir des résultats durables à long terme; de promouvoir une culture du partage des connaissances; et d'intégrer le renforcement des capacités dans tous les domaines opérationnels de l'organisation. Beaucoup de délégations ont demandé au PNUD de faire rapport au Conseil d'administration sur la situation des arrangements concernant les ressources entre le PNUD et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme s'agissant du transfert de fonctions du PNUD à des partenaires nationaux dans les pays choisis.

38. Certaines délégations ont reconnu que le PNUD bénéficiait d'une position idéale pour prendre la tête des interventions au niveau de pays sur les liens entre la pauvreté et l'environnement. Elles ont relevé que la corrélation pauvreté-environnement était importante, car elle implique la prise en compte de la gestion des ressources naturelles dans les programmes de développement. Ces délégations ont demandé au PNUD une réponse à propos de l'utilisation de ce modèle comme méthode de travail. Elles ont en outre demandé d'être informées de façon plus générale des progrès réalisés dans l'intégration de la corrélation pauvreté-environnement dans les activités du PNUD. Plusieurs délégations ont souligné que l'initiative Pauvreté-Environnement représentait un exemple important d'une bonne

pratique qui devrait être étendue sur une grande échelle comme modèle de collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Elles ont accueilli avec satisfaction l'intégration de cette corrélation dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que dans l'examen à mi-parcours du plan stratégique. Plusieurs autres délégations ont invité le PNUD à entreprendre davantage d'activités de sensibilisation à l'adaptation au changement climatique sur base des enseignements tirés de l'expérience.

39. Quelques délégations ont exprimé leurs préoccupations à propos de l'approche décousue à l'égard des questions de gouvernance locale et de l'absence d'une stratégie bien ciblée. Une délégation a demandé que les États membres soient informés des conclusions du débat sur les défis posés par le renforcement des capacités locales – un débat qui a eu lieu en 2010 à Marrakech dans le cadre de la Conférence « Capacités = Développement ». La délégation a également déclaré que la coopération Sud-Sud de même que la coopération triangulaire devraient bénéficier d'un appui accru, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités au niveau local. Une autre délégation a invité le PNUD à renforcer le lien entre la gouvernance locale et la démocratie. Une autre délégation encore a souligné la nécessité pour le PNUD de formuler une politique claire en matière de décentralisation. La délégation a exprimé l'espoir que l'examen à mi-parcours du plan stratégique sera l'occasion de définir clairement la décentralisation et la gouvernance locale et d'en faire une question intersectorielle. S'agissant des efforts entrepris pour renforcer davantage la bonne gouvernance, certaines délégations ont souligné que la perspective des droits de l'homme devait être incorporée dans la gouvernance locale de même que l'égalité entre les sexes.

40. Une délégation, tout en reconnaissant les avantages comparatifs du PNUD pour répondre aux besoins locaux, a encouragé l'organisation à adopter une approche plus globale dans le processus de régionalisation, et aussi en tant qu'organisation fondée sur la connaissance. Elle a relevé que la régionalisation pouvait être une bonne passerelle entre le siège et les bureaux de pays et a invité le PNUD à adopter d'importantes mesures de réforme en vue d'améliorer son rôle dans ce domaine. L'organisation devrait examiner les expériences des autres organismes des Nations Unies, notamment l'UNICEF.

41. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/3 sur la politique d'évaluation; la décision 2011/4 sur l'évaluation de la contribution du PNUD à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement et réponse de l'administration; la décision 2011/5 sur l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales et réponse de l'administration; la décision 2011/6 sur l'évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté, corrélation pauvreté-environnement et réponse de l'administration; la décision 2011/7 sur l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement de la gouvernance locale et réponse de l'administration; et la décision 2011/8 sur l'évaluation de la contribution du PNUD au développement et aux résultats institutionnels à l'échelle régionale et réponse de l'administration.

V. Fonds d'équipement des Nations Unies

42. L'Administratrice associée du PNUD a introduit ce point de l'ordre du jour en rendant hommage aux efforts du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)

pour perfectionner et élargir son appui en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays les moins avancés. Le Secrétaire exécutif du FENU a présenté un rapport oral sur les résultats préliminaires et les perspectives de l'organisation pour 2011-2013.

43. Les délégations ont remercié le Secrétaire exécutif pour sa déclaration très complète tout en renouvelant leur confiance dans sa gestion. Encouragées par la robuste performance du FENU, les délégations ont pris note de l'accent placé par ce dernier sur les pays les moins avancés, notamment les pays sortant d'un conflit ou d'une crise. Elles ont noté avec satisfaction une augmentation de l'ensemble des contributions financières, tout en faisant part de leurs préoccupations du fait que cette augmentation semble principalement due à des contributions préaffectées. Elles ont également relevé que la base des donateurs pour les contributions aux ressources ordinaires restait relativement modeste. Une délégation s'est félicitée d'apprendre que le FENU avait réussi à instaurer de nouveaux partenariats avec des donateurs du secteur public et du secteur privé tout en l'interrogeant sur ses plans pour étendre les partenariats aux donateurs de pays en émergence. La délégation a exprimé sa satisfaction à propos du rôle du FENU dans les préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra à Istanbul tout en sollicitant davantage d'informations sur les manifestations parallèles qui sont prévues.

44. Le Secrétaire exécutif du FENU s'est félicité de l'opportunité de collaborer avec les États Membres lors des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et réaffirme l'engagement du FENU de rechercher un large éventail de partenariats.

VI. Rapport sur le développement humain

45. Une délégation a soumis le projet de décision concernant le rapport sur le développement humain, en expliquant l'objectif et la teneur du projet de décision.

46. Les délégations ont réaffirmé leur appui à la valeur fondamentale du Rapport comme publication essentielle du développement international.

47. Avant l'adoption du projet de décision sur le Rapport, quelques délégations ont pris la parole pour louer l'esprit du projet de décision qui visait à améliorer la transparence et l'exactitude du Rapport, en notant l'importance de veiller à l'indépendance du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain quant au contenu. Suite à l'adoption du projet de décision, de nombreuses autres délégations ont exprimé leur appui à la décision, réitérant l'importance d'améliorer la crédibilité et la qualité du rapport ainsi que les consultations avec les États Membres.

48. Une délégation, prenant la parole au nom de plusieurs délégations, a regretté que la décision ne reflète pas suffisamment le large appui des États membres dont jouissait le Rapport sur le développement humain. Il a été noté avec regret que d'autres points de l'ordre du jour avaient été affectés par la façon dont les consultations sur la décision relative au rapport avaient été menées, outre le fait que le processus de négociations n'avait pas entièrement suivi la pratique du Conseil de rechercher un consensus et la transparence de ses débats et de ses prises de décision.

49. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/12 concernant le Rapport sur le développement humain.

Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population

Remarques liminaires de la Présidente du Conseil d'administration

50. La Présidente du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue au nouveau Directeur exécutif du FNUAP, le D^f Babatunde Osotimehin en l'assurant du soutien du Conseil d'administration. Elle a déclaré que le Conseil se réjouissait de travailler en étroite collaboration avec lui. La Présidente a rendu un vibrant hommage à M^{me} Thoraya Obaid, la Directrice exécutive sortante du FNUAP, pour sa direction et ses réalisations.

Déclaration du Directeur exécutif

51. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif a brossé à grands traits sa vision et l'orientation stratégique du FNUAP (le texte intégral en anglais est disponible à l'adresse <http://www.unfpa.org/public/home/news/pid/7206>). Il a remercié les États Membres ainsi que les partenaires de la société civile pour leur appui en affirmant que sous sa direction, le renforcement des partenariats constituera une priorité stratégique permanente. Il a rendu hommage aux Directrices exécutives qui l'ont précédé, M^{me} Thoraya Obaid et le D^f Nafis Sadik. Il a souligné que le renforcement de l'obligation de rendre des comptes était la première priorité du FNUAP en 2011. La transparence et l'obligation redditionnelle seront ses principes fondamentaux. Il a déclaré que le FNUAP avait adopté toute une série de mesures pour renforcer la gestion des dépenses d'exécution nationale et pour améliorer la responsabilisation de chacun, renforcer les contrôles dans les bureaux de pays et résoudre les différentes questions soulevées par les commissaires aux comptes. Il a décrit la façon dont il entend diriger le changement du FNUAP pour en faire une organisation mondiale de premier plan dans le secteur du développement. Il a fourni au Conseil d'administration des informations actualisées sur le financement du FNUAP. En conclusion, le Directeur exécutif affirmé qu'il mettra l'accent sur le renforcement du FNUAP pour devenir la meilleure organisation possible : plus responsable et répondant mieux aux besoins des pays et de leurs jeunes.

52. De nombreuses délégations ont félicité le nouveau Directeur exécutif en l'assurant de leur soutien. Elles ont salué sa vision et l'orientation stratégique du FNUAP. Les représentants de l'ONG Partenaires dans le domaine de la population et du développement, ONU-Femmes, l'Organisation mondiale de la santé et la Fédération internationale pour la planification familiale ont déclaré leur intérêt à vouloir poursuivre le partenariat avec le FNUAP. Plusieurs délégations ont rappelé l'héritage laissé par la Directrice exécutive sortante, M^{me} Obaid, et ont rendu hommage à ses réalisations. Les délégations ont félicité le FNUAP d'avoir mis l'accent sur la direction et l'exécution nationales du programme de pays et son appropriation ainsi que sur la coopération Sud-Sud. Elles se sont félicitées de la résolution 65/234 de l'Assemblée générale de proroger au-delà de 2014 le Programme d'action de la Conférence du Caire sur la population et le développement (CIPD). Elles ont souligné l'enchevêtrement des liens entre les objectifs de la CIPD et ceux du Millénaire pour le développement. Le fait que

plusieurs pays africains ne parviendront pas à réaliser les objectifs du Millénaire d'ici 2015 est préoccupant. Quelques délégations ont invité le Directeur exécutif à accorder la plus haute priorité à la mobilisation des ressources, notamment une augmentation du financement pour assurer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation.

53. Plusieurs délégations ont souligné l'importance centrale de la protection et de la promotion de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, et d'associer la planification familiale et la santé maternelle aux programmes de prévention du VIH. Elles ont accueilli avec satisfaction l'accent mis par le Directeur exécutif sur les adolescents et les jeunes en vue de faire progresser la réalisation des objectifs de la CIPD tout en soulignant la nécessité de veiller à l'accès des jeunes aux services de santé en matière de sexualité et de procréation. Le concept de sécurité humaine et ses liens avec la santé globale ainsi que le mandat du FNUAP ont été soulignés. L'approche soucieuse des diversités culturelles du Fonds a été jugée digne d'éloges. Les délégations ont invité le FNUAP à participer activement à la Stratégie mondiale pour la santé des mères et des enfants lancée par le Secrétaire général, ayant noté que l'examen à mi-parcours du plan stratégique fournissait au FNUAP une opportunité de se situer dans une stratégie mondiale.

54. Nombre de délégations ont encouragé le FNUAP à continuer d'appuyer la collecte de données, leur analyse et leur utilisation dans l'élaboration des politiques, dans la planification et dans la préparation du budget. Une délégation a prié le FNUAP de consulter les autorités nationales en matière d'harmonisation des données. Diverses délégations ont souligné la nécessité d'accorder l'attention et les investissements requis à des questions telles que le vieillissement et le déclin de la population, les populations autochtones, l'urbanisation et le changement climatique. Quelques délégations ont également remercié le FNUAP pour l'aide apportée à leur recensement national. L'appui technique fourni par le Fonds pour partager les meilleures pratiques à l'échelle mondiale a été loué et le FNUAP a été invité à faciliter le transfert et le partage des connaissances et des meilleures pratiques entre pays en développement.

55. Reconnaissant la relation complémentaire qui existe entre le FNUAP et ONU-Femmes, plusieurs délégations ont demandé l'instauration d'une étroite collaboration entre les deux organismes avec une division claire du travail, chacune s'appuyant sur ses avantages comparatifs dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les délégations ont souligné que l'égalité des sexes devait demeurer une priorité capitale pour le FNUAP et qu'une attention spéciale devait être accordée aux violences sexuelles et sexistes, notamment dans le cadre humanitaire. Il a été également noté que les jeunes gens devraient être impliqués très tôt dans ces questions pour réduire ces types de violences. Nombre de délégations ont encouragé le FNUAP à rationaliser ses activités humanitaires et de secours d'urgence. Une délégation a appelé l'attention sur la proposition de son pays en faveur d'un mécanisme spécialisé sous l'égide des Nations Unies pour fournir une assistance humanitaire durant les catastrophes naturelles.

56. De nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction l'engagement du FNUAP et sa contribution à la réforme du système des Nations Unies et à l'amélioration de la cohérence du système, notamment son rôle dynamique de chef de file dans la mise en œuvre de l'initiative Unis dans l'action. Elles ont invité le FNUAP à poursuivre activement son engagement. Il a été noté que des réformes au

niveau du siège s'avéraient indispensables dans les domaines des ressources humaines, des pratiques de fonctionnement et de l'établissement de rapports. Nombre de délégations ont appelé l'attention sur la tenue prochaine de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et ont souligné la nécessité d'une assistance pour permettre à ces pays de réaliser les objectifs de la CIPD et ceux du Millénaire. Elles se sont félicitées de l'intention du Directeur exécutif de participer à la Conférence tout en invitant le FNUAP à continuer d'appuyer les pays les moins avancés.

57. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de renforcer l'obligation de rendre des comptes, notamment la gestion des risques et leur atténuation, la publication des résultats obtenus et les évaluations. Les efforts du FNUAP pour améliorer la budgétisation axée sur les résultats ont été accueillis avec satisfaction. Il a été noté que le renforcement des dispositifs de contrôle interne et de suivi devait constituer une priorité majeure pour le FNUAP, notamment un meilleur contrôle des dépenses associées à l'exécution nationale. Les délégations ont relevé que l'examen à mi-parcours du plan stratégique offrait une opportunité pour préciser ses directions stratégiques et améliorer le cadre de résultats, notamment en établissant des liens plus clairs entre les efforts directs du Fonds en matière de développement et les résultats généraux auxquels ils contribuent. En outre, l'examen à mi-parcours offrait une occasion de renforcer la transparence et la responsabilisation. Les délégations attendaient avec intérêt un processus d'examen à mi-parcours inclusif avec la participation des parties prenantes. L'importance de ressources financières stables et prévisibles a été soulignée et le FNUAP a été invité à rechercher de nouvelles sources de financement, notamment auprès du secteur privé.

58. Le Directeur exécutif a remercié toutes les délégations pour leurs vœux, leurs félicitations et leur soutien. Il s'est engagé à consolider les progrès réalisés sous la direction de M^{me} Obaid et de continuer à renforcer le FNUAP, pour en faire une organisation majeure de développement. Il a remercié les délégations d'avoir apporté leur soutien à l'obligation de rendre des comptes comme priorité primordiale du FNUAP et pour avoir noté que le FNUAP disposait d'un solide capital de confiance auprès de ses partenaires et des parties prenantes. Il a assuré que le FNUAP donnait systématiquement suite aux recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes et qu'il renforcera le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques. Notant que l'évaluation constitue un aspect important de l'obligation redditionnelle, il a déclaré que des mesures étaient prises pour améliorer la qualité des évaluations à tous les niveaux du FNUAP.

59. Le Directeur exécutif a annoncé qu'il avait écouté avec attention les commentaires concernant l'examen à mi-parcours du plan stratégique et qu'il collaborera étroitement avec les membres du Conseil d'administration. L'examen à mi-parcours sera un processus inclusif et productif. Il a remercié le Conseil d'avoir accepté de différer la soumission de l'examen à mi-parcours à la deuxième session ordinaire de 2011, pour permettre au FNUAP de préciser ses directions stratégiques, de renforcer son obligation redditionnelle et d'améliorer la présentation des résultats. Il a insisté sur l'importance de la coopération Sud-Sud, indispensable à l'efficacité du développement. Il a remercié le Conseil du soutien accordé à sa vision de faire une priorité des adolescents et des jeunes en reconnaissant qu'ils sont au centre du développement humain et de la sécurité humaine.

60. Il a souligné l'appui du FNUAP à ONU-Femmes et envisageait avec intérêt une étroite collaboration et une division claire des tâches en œuvrant ensemble pour renforcer l'intégration de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il a signalé qu'il avait eu plusieurs entretiens avec la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et tous deux étaient d'accord sur de nombreux points quant à la façon de procéder. Il a déclaré que le FNUAP intégrait l'égalité des sexes dans les domaines de la population et du développement ainsi que dans la santé en matière de reproduction et agissait en faveur de l'égalité des sexes conformément au Programme d'action de la CIPD. Il s'est félicité de la résolution de l'Assemblée générale de proroger au-delà de 2014 le Programme d'action de la CIPD en soulignant qu'il attendait avec intérêt de collaborer avec les États Membres en vue d'assurer un processus dynamique de mise en œuvre de la résolution.

61. Le Directeur exécutif a réitéré son ferme engagement ainsi que celui du FNUAP en faveur de la réforme du système des Nations Unies, de la cohérence du système et de l'initiative Unis dans l'action. Il a souligné que le FNUAP continuerait d'être un ardent défenseur de la cohérence du système des Nations Unies au niveau de pays et de la région, avec l'impulsion donnée par le siège. Au niveau de pays, le FNUAP continuera d'apporter une solide contribution à l'équipe de pays des Nations Unies et à la cohérence du système, notamment par le biais d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) plus stratégique et de programmes communs. Le FNUAP s'était également engagé à harmoniser les pratiques de fonctionnement.

62. S'agissant de la Stratégie mondiale du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants, il a noté que le FNUAP avec ses partenaires H+4, se prépare à fournir une assistance technique aux gouvernements pour les aider à appliquer leurs engagements et à en susciter de nouveaux. Grâce à cette stratégie, un ensemble complet de services en matière de santé sexuelle et procréative sera promu, notamment la planification familiale et la sécurité de ses approvisionnements.

63. Le Directeur exécutif a remercié les délégations pour leur reconnaissance du travail humanitaire du Fonds et pour leurs encouragements. Il a affirmé que le FNUAP restera chef de file concernant les violences sexuelles et sexistes dans les situations d'urgence. S'agissant de la préparation aux catastrophes et à la prévention, il a noté que les capacités au niveau de pays et de la région sont en voie d'être renforcées. Quant à la participation à la quatrième Conférence mondiale sur les pays les moins avancés, il a souligné que ces derniers étaient au cœur des préoccupations du FNUAP car ils étaient les pays qui avaient le plus besoin de l'appui du Fonds. Il a ajouté qu'ils étaient prioritaires dans l'allocation des ressources. En conclusion, il a remercié toutes les délégations pour leur appui.

64. Le Conseil d'administration a adopté une décision orale sur la déclaration du Directeur exécutif du FNUAP.

VII. Programmes de pays du Fonds des Nations Unies pour la population et questions connexes

65. Donnant ensuite aux remarques liminaires du Directeur exécutif et du Directeur du Bureau régional pour l'Afrique, le Conseil d'administration a examiné

le projet de descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie.

66. Une déclaration conjointe de 29 pays a rendu hommage à la gestion et à l'appropriation du programme par le Gouvernement tanzanien ainsi qu'à la mise en œuvre du processus Unis dans l'action. Les délégations ont approuvé le projet de descriptif de programme de pays commun pour la Tanzanie en relevant qu'il améliorerait les synergies entre les divers organismes du système des Nations Unies dans le pays. Elles ont loué la stratégie collective cohérente de l'équipe de pays des Nations Unies en réponse aux priorités nationales. En commentant ces défis, elles ont noté la nécessité d'une assistance accrue de la part du siège; de l'harmonisation du programme avec le calendrier budgétaire du Gouvernement; d'une mobilisation des ressources; et d'amélioration de la cohérence, de l'efficacité et de la transparence du système des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie. Une délégation a demandé si les annexes du projet de descriptif de programme de pays commun pouvaient être simplifiées et si le FNUAP et PNUD pouvaient joindre leurs forces dans le domaine du VIH/sida. Une autre délégation a suggéré d'établir un cadre commun sur place en matière de responsabilisation des résultats obtenus. Une délégation s'est enquis des enseignements tirés de l'expérience; des incidences sur les ressources humaines; de la division des tâches et des moyens d'assurer que les Nations Unies parlent d'une seule voix.

67. La délégation de la République-Unie de Tanzanie a fourni des détails sur le processus du projet de descriptif de programme de pays commun, notamment les réalisations et les défis, en relevant que la nouvelle approche avait diminué les doubles emplois dans le domaine de la planification parmi les organismes des Nations Unies et leurs partenaires et avait favorisé une réponse plus cohérente du système des Nations Unies en réponse aux priorités nationales. La délégation a noté l'absence d'une interprétation commune de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies; l'insuffisance du dispositif d'appui et d'assurance qualité; l'absence d'accord sur les modifications de la présentation des annexes; en outre, le projet de descriptif de programme commun de pays étant un sous-ensemble du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la totalité de la contribution du système des Nations Unies destinée à répondre aux priorités nationales n'y était pas précisée. La délégation a ajouté que les descriptifs de programme de pays commun devraient à l'avenir être examinés lors d'une session officielle commune réunissant les Conseils d'administration des quatre organismes.

68. La délégation du Burkina Faso a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé son programme de pays et a exprimé sa satisfaction concernant l'assistance du FNUAP.

69. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a remercié les délégations pour leurs observations et leur appui tout en notant que les expériences acquises lors de la préparation du descriptif de programme de pays commun pour la Tanzanie ont été rassemblées de manière à les partager avec d'autres, bien qu'il soit prématuré de vouloir identifier la totalité des défis et des enseignements tirés de l'expérience. Il a ajouté que l'absence de directives avait d'une certaine manière donné la liberté d'innover. S'agissant de la question relative aux ressources humaines, il a noté que le profil des postes sera réexaminé pour répondre aux demandes d'harmonisation.

Pour ce qui est de parler d'une seule voix, il a fait remarquer que si la démarche Unis dans l'action l'avait facilité, le niveau atteint n'était pas encore parfait.

70. Conformément à la décision 2006/36, le Conseil d'administration a approuvé six programmes de pays selon la procédure d'accord tacite sans avoir été examinés ni débattus : Burkina Faso et Zambie pour la région Afrique; Somalie pour la région des États arabes, Indonésie pour la région Asie-Pacifique et Uruguay pour la région Amérique latine et Caraïbes. Le Conseil d'administration a pris note du projet de descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie et des observations faites à ce sujet.

VIII. Examen à mi-parcours du plan stratégique

71. Le Directeur exécutif a introduit ce point de l'ordre du jour en soulignant que l'obligation de rendre des comptes était une priorité essentielle de l'administration et que l'examen à mi-parcours du plan stratégique 2008-2013 constituait une occasion de renforcer dans le FNUAP tout entier une culture de l'obligation de rendre des comptes, notamment au regard des résultats. Il a noté que la prorogation de la soumission de l'examen à mi-parcours à la deuxième session régulière de 2011 lui permettra d'élargir ses consultations et de perfectionner le plan stratégique. Le Directeur de la Division des programmes a fait une présentation orale de l'examen à mi-parcours, expliquant le processus, les progrès réalisés, les premiers résultats, le cadre de résultats et les prochaines étapes.

72. Toutes les délégations qui ont pris la parole ont appuyé la demande du Directeur exécutif de différer la soumission de l'examen à mi-parcours de la session annuelle de 2011 à la deuxième session ordinaire de 2011. Les délégations se sont félicitées de la franchise et de la transparence qui ont marqué les consultations avec les États Membres. Elles ont noté que la programmation et la direction du Fonds étaient essentielles à la réalisation des objectifs 4, 5, et 6 du Millénaire pour le développement. Elles ont accueilli avec satisfaction l'intention d'accorder une priorité aux adolescents et aux jeunes et de privilégier davantage les partenariats avec la société civile et le secteur privé. Quelques délégations ont demandé de rendre plus explicites les liens entre la dynamique démographique, l'éradication de la pauvreté, le changement climatique et les droits en matière de santé de la procréation, et de fournir en outre des indicateurs et des cibles plus précis. Elles ont réclamé davantage de progrès dans la détermination de la division des tâches du partenariat H4. Elles ont demandé la place du Programme mondial de sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation dans la Stratégie mondiale du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants. Elles ont également souhaité connaître la division du travail entre le FNUAP et ONU-Femmes dans les activités liées à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

73. Plusieurs délégations ont insisté pour que l'humanitaire continue d'être une dimension importante des activités du FNUAP, notamment la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les questions de santé procréative, de droits et d'égalité des sexes dans les situations d'urgence. Quelques délégations ont demandé des explications sur la façon de renforcer les activités de plaidoyer, l'exécution nationale et l'obligation de rendre des comptes. En demandant un réexamen du cadre de résultats en matière de développement et une actualisation des objectifs de 2013, les délégations ont souligné la nécessité d'une meilleure démonstration de

résultats, notamment par le biais du suivi des résultats. Elles ont noté que le cadre contient les objectifs et les résultats, mais non les produits. Elles ont demandé qu'un produit spécifique servant à mesurer l'efficacité des économies réalisées par le FNUAP soit intégré dans le cadre de gestion axée sur les résultats. Certaines délégations ont demandé de quelle manière l'examen à mi-parcours pouvait servir à mieux préciser l'orientation stratégique et à améliorer l'établissement des rapports. Une délégation a estimé que l'importance du rôle des partenaires dans la mise en œuvre du plan stratégique devait être davantage mise en lumière.

74. Le Directeur exécutif a remercié les délégations pour leur appui en relevant que la prorogation de la soumission de l'examen à mi-parcours donnerait davantage de temps pour examiner avec les États Membres et la société civile les questions clés tout en favorisant l'appropriation de chacun. Il a déclaré que l'organisation étudiera avec beaucoup de soin les secteurs méritant d'être étendus et ceux nécessitant moins d'efforts. Accorder une attention accrue aux adolescents et aux jeunes était faisable sans grandes modifications dans l'architecture existante. Il a assuré les délégations que le FNUAP poursuivra ses consultations étroites avec les États Membres.

75. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a déclaré que le FNUAP a pris note de la suggestion d'établir un indicateur spécifique de mesure de l'efficacité. En ce qui concerne les rôles respectifs du FNUAP et d'ONU-Femmes, elle a signalé que le FNUAP continuerait d'accorder toute son attention à l'égalité des sexes dans le cadre du Programme d'action de la CIPD. Pour ce qui est du VIH, le FNUAP poursuivra l'intégration du VIH dans la santé en matière de sexualité et de procréation, un domaine spécifique du FNUAP qui y assume le rôle de chef de file.

76. Le Directeur de la Division des programmes a déclaré que le rapport annuel faisait l'objet d'une simplification pour présenter principalement les informations souhaitées par le Conseil d'administration. Dans le cadre de l'optimisation du cadre de gestion axée sur les résultats, les résultats ont été sélectionnés en espérant rendre les systèmes plus conformes à la dimension de l'organisation. Il a souligné que l'établissement des rapports exigeait beaucoup de temps au détriment de la mise en œuvre. Le FNUAP tente de diminuer le nombre d'indicateurs. Il a fait part du dilemme de rechercher à la fois une décentralisation équilibrée et un contrôle efficace des bureaux de pays. Il a signalé la volonté du FNUAP d'intégrer la dimension humanitaire dans toutes ses activités. Celle-ci doit répondre à une stratégie, être susceptible d'être étendue sur une grande échelle et présenter un caractère durable. Il a pris note de la nécessité de renforcer les capacités et a réitéré l'engagement du Fonds d'établir un équilibre entre la rapidité des interventions, leur efficacité et l'obligation de rendre des comptes.

77. Le Conseil d'administration a adopté la décision orale de proroger la soumission de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP de la session annuelle de 2011 à la deuxième session ordinaire de 2011.

Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Déclaration du Directeur exécutif

78. Le Directeur exécutif a fait le point des réalisations de l'UNOPS et de ses priorités pour 2011, en signalant que pour la deuxième fois le Comité des

commissaires aux comptes avait émis une opinion sans réserve. En expliquant comment l'UNOPS agit de concert au sein du système des Nations Unies, il a déclaré au Conseil d'administration que l'UNOPS à l'heure actuelle se trouvait en meilleure position pour offrir des services de gestion et de mise en œuvre à ses partenaires pour qu'ils puissent obtenir des résultats sur le terrain. Il a réitéré son engagement de continuer d'augmenter la transparence et la responsabilisation de l'organisation. Pour conclure, il a déclaré qu'il attendait avec intérêt de présenter le rapport annuel 2010 à la prochaine session annuelle. Cet exposé sera suivi, comme prévu, par la présentation des propositions budgétaires pour 2012-2013, lors de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en 2011.

79. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les progrès réalisés par l'UNOPS au cours de ces dernières années, mentionnés dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies. Elles ont fait part de leur appui aux efforts de l'UNOPS d'améliorer l'efficacité et la transparence de son budget et ont trouvé encourageant son engagement en faveur de la cohérence du système des Nations Unies dans son rôle de mise en œuvre de programmes avec d'autres organismes partenaires. Une délégation a dit qu'elle espérait que la coopération Sud-Sud bénéficierait d'une attention accrue dans le prochain rapport annuel de l'UNOPS. Elle a également demandé une mise à jour concernant les activités de l'UNOPS au Bangladesh.

80. Le Directeur exécutif a remercié les délégations pour leurs observations positives tout en réaffirmant que l'UNOPS s'était engagé en faveur de la coordination et de la cohérence du système des Nations Unies. Il a souligné l'importance du partenariat avec les autres organismes du système, l'UNOPS n'ayant pas de mandat pour formuler des politiques, mais plutôt vocation d'appuyer la mise en œuvre des projets pour le compte d'organismes des Nations Unies. Le Directeur exécutif a dit qu'il communiquera volontiers les informations sur l'UNOPS au Bangladesh, en particulier dans les domaines de la formation des représentants de la loi.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

IX. Rapport au Conseil économique et social

81. Au nom du PNUD et du FNUAP, l'Administratrice assistante du PNUD et Directrice du Bureau des partenariats a introduit le rapport conjoint de l'Administratrice du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social (E/2011/5).

82. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les progrès réalisés dans l'établissement du rapport, notamment l'amélioration de sa qualité et l'inclusion des enseignements tirés de l'expérience. Elles ont réitéré l'importance du rapport pour comprendre les contributions des différents organismes des Nations Unies et les progrès en cours dans la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet. Les délégations ont souligné la nécessité d'inclure les éléments clefs dans l'examen quadriennal, notamment les besoins particuliers des pays à revenu intermédiaire, outre la nécessité de rationaliser l'établissement des rapports pour qu'ils répondent mieux à leur but. Certaines délégations ont signalé que le rapport ne contenait pas de recommandations, notamment sur la façon d'améliorer les activités

opérationnelles. Une délégation a déclaré que le rapport était souvent déroutant du fait qu'il portait sur les résultats de fond (le sujet des rapports annuels des organismes des Nations Unies concernant leurs plans stratégiques respectifs) au lieu de porter sur les questions de processus relevant de l'examen quadriennal. En d'autres termes, le rapport n'avait pas attaché suffisamment d'importance à la façon dont les différents organismes mènent leurs activités.

83. Quelques délégations ont demandé qu'une attention accrue soit consacrée aux partenariats stratégiques, à l'élargissement de la base des donateurs, à l'amélioration de l'efficacité du programme et à la réduction des doubles emplois. Une délégation a insisté sur la nécessité d'un équilibre approprié entre les ressources ordinaires et les autres ressources tout en demandant d'intensifier la mobilisation de ressources pour le développement. La même délégation a demandé aux organismes de réduire leurs coûts administratifs. Quelques délégations ont fait part de leur disponibilité pour étudier avec les organismes des Nations Unies comment améliorer et rationaliser l'établissement des rapports.

84. L'Administratrice associée du PNUD et Directrice du Bureau des partenariats a accueilli avec satisfaction les observations constructives présentées par les délégations en prenant note de la possibilité d'inclure un plan d'action dans le rapport. Elle a également pris acte des préoccupations soulevées à propos des besoins spécifiques des pays à revenu intermédiaire.

85. Le Directeur exécutif adjoint (programmes) du FNUAP a déclaré que son organisation avait élaboré une stratégie pour travailler avec les pays à revenu intermédiaire qui sera ultérieurement communiquée au Conseil d'administration.

86. Le Conseil d'administration a pris note du rapport conjoint de l'Administratrice du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social et des commentaires y afférents, pour transmission au Conseil.

X. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

87. L'Administratrice associée du PNUD, la Directrice exécutive adjointe du FNUAP aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion et le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS ont présenté les rapports de leurs organismes respectifs (DP/2011/14; DP/FPA/2011/11/1 et DP/2011/15) sur les suites données aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009. Avant d'introduire le rapport du FNUAP, le Directeur exécutif du FNUAP a fait quelques brèves remarques, en soulignant qu'il avait fait de l'obligation redditionnelle une priorité capitale pour le FNUAP en 2011.

88. De nombreuses délégations ont salué les progrès notables du PNUD dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et l'ont félicité pour avoir été gratifié une deuxième fois pour l'exercice biennal d'une opinion d'audit sans réserve. Notant que le PNUD avait appliqué 90 % des 42 recommandations devant être exécutées avant le quatrième trimestre 2010, plusieurs délégations l'ont invité à poursuivre ses efforts pour exécuter les recommandations restantes dans les délais impartis par le Comité des commissaires aux comptes. Une délégation a souhaité des efforts particuliers en vue de préciser les dates d'achèvement des 17 recommandations pour lesquelles des dates butoirs n'avaient

pas été indiquées. Plusieurs autres délégations ont demandé des informations supplémentaires sur les aspects suivants : les mesures prises pour assurer un état financier sain; les raisons du montant élevé de ressources non dépensées, la situation actuelle de l'assurance maladie après la cessation de service; et les mesures adoptées en vue d'assurer une tolérance zéro à l'égard de la fraude de la corruption.

89. Plusieurs délégations se sont félicitées du choix effectué par le Directeur exécutif du FNUAP de faire de l'obligation de rendre des comptes et des questions liées à la vérification des comptes les principales priorités pour 2011. Elles ont accueilli avec satisfaction l'engagement du Fonds de donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et sa franchise en relevant ces défis. Elles ont demandé des informations sur la situation des recommandations prioritaires restantes. Les délégations ont souligné les bénéfices découlant de directives fermes, de la formation, de dispositifs de contrôle et des enseignements tirés de l'expérience. Pour ce qui est de la modalité d'exécution nationale, elles ont exprimé leurs préoccupations à propos de l'opinion avec réserve des commissaires aux comptes et ont instamment invité le FNUAP à appliquer sans attendre les recommandations relatives à la modalité d'exécution nationale et à renforcer les mesures de contrôle et d'analyse des risques. Tout en attendant avec intérêt l'élaboration d'autres modèles de fonctionnement et d'autres modalités, elles ont noté que de revenir exclusivement à la modalité d'exécution nationale ne constituait pas la réponse de choix à l'opinion d'audit avec réserve. Quelques délégations ont déclaré que la modalité d'exécution nationale devrait être la première option, autant que faire se peut, mais qu'il convenait, en tout état de cause, de toujours renforcer les capacités nationales. Une délégation s'est enquis de l'état de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et des défis restants concernant le compte du fonds de fonctionnement. La délégation a estimé que la politique harmonisée concernant les transferts de fonds ne devait être utilisée que dans les situations à faible risque.

90. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le fait que l'UNOPS avait bénéficié d'une opinion d'audit sans réserve et que 90 % des recommandations du Comité des commissaires aux comptes avaient déjà été appliquées. Elles se sont également félicitées des progrès notables accomplis par l'UNOPS dans l'amélioration de sa gestion et dans l'augmentation continue de sa transparence. Une délégation a invité le PNUD et l'UNOPS à régler rapidement les soldes entre les deux Fonds. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a expliqué que ces soldes remontaient à des périodes antérieures à 2007 et que tous avaient été apurés. Il a ajouté qu'en vue de les éliminer, un accord négocié devait intervenir entre le PNUD et l'UNOPS. Des pourparlers étaient en cours à cet effet.

91. Quelques délégations ont souligné la nécessité de veiller à ce que les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) qui devaient être appliquées en 2012 offrent un tableau satisfaisant de la situation financière du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. Elles se sont demandé s'il convenait d'accorder une priorité plus élevée aux recommandations indispensables à la réussite de l'application des normes IPSAS. Elles ont invité les trois organismes à veiller à la synchronisation des modules Atlas avant d'appliquer les normes IPSA. Soulignant l'indispensable tolérance zéro à l'égard de la corruption, les délégations ont demandé au PNUD et au FNUAP de fournir des explications supplémentaires sur la manière dont sont traités les cas de fraude.

92. L'Administratrice assistante du PNUD et Directrice du Bureau de la gestion a remercié les délégations pour leur large soutien et leur intérêt. Elle a signalé que les échéances relatives à l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes ont été conjointement décidées avec ce dernier tout en assurant au Conseil d'administration que le travail était en cours. Elle a expliqué que les recommandations restantes du Comité des commissaires aux comptes étaient de nature continue et nécessitaient des éclaircissements supplémentaires à propos des normes escomptées pour leur pleine application. Elle a déclaré que le PNUD travaillait activement pour répondre aux préoccupations relatives aux fonds non dépensés et à l'assurance maladie après la cessation de service. Pour ce qui est des cas de fraude, elle a expliqué que le PNUD portera ses efforts sur la prévention, sans se limiter aux seules mesures disciplinaires. S'agissant des questions concernant Atlas, elle a dit que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS continueraient de travailler pour résoudre les problèmes relatifs à Atlas et aux normes IPSAS. L'Administratrice associée du PNUD a remercié les délégations pour leurs observations pertinentes et a assuré que le PNUD était déterminé à traiter les questions soulevées par les délégations.

93. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion a remercié les délégations pour leurs observations. Elle a signalé que le FNUAP portait ses efforts sur la détermination des zones à risques pour assigner les priorités du suivi et rechercher les causes premières. Concernant la modalité d'exécution directe, elle a souligné que le FNUAP accordait la plus haute priorité à l'application des recommandations du Conseil d'administration et du Comité des commissaires aux comptes. Le FNUAP disposait à cet effet d'un plan d'action clair et ferme qui exigeait à la fois du temps ainsi que l'appui du Conseil d'administration. Elle a fait remarquer que le FNUAP était beaucoup plus petit que les organisations sœurs tout en étant appelé à exécuter les mêmes tâches. Néanmoins, le FNUAP veillait à ce que les bureaux de pays appliquent rigoureusement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Le FNUAP suivait de façon rigoureuse le compte du fonds de fonctionnement tout en collaborant avec les partenaires nationaux pour gérer les comptes en recourant à une approche fondée sur l'analyse des risques. En ce qui concernait la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, elle a précisé que cette politique, à condition d'être correctement utilisée, fournissait une bonne évaluation tout en révélant les failles existantes et les moyens de les réduire. Elle a fait remarquer que le FNUAP avait fait preuve de diligence et de prévision en adoptant des mesures concrètes à l'égard de l'assurance maladie après la cessation de service. Elle a signalé en outre que la mise en œuvre des normes IPSAS par le FNUAP était conforme au calendrier. Elle a souligné que le FNUAP avait renforcé son dispositif de contrôle interne pour répondre aux normes de l'industrie et que le personnel était formé à l'appliquer. En ce qui concernait la fraude, elle a souligné que le FNUAP s'est pleinement engagé à la prévenir la fraude et à appliquer une politique de tolérance zéro à son égard. En outre, les administrateurs du FNUAP étaient tenus responsables de la prévention et de la détection des cas de fraude et les mesures disciplinaires existent. Elle a noté que l'année dernière, la Directrice exécutive avait signalé le faible degré de fraude trouvé dans l'organisation, se situant à 0,1 % des dépenses.

94. Le Directeur du Comité des commissaires aux comptes a déclaré que la relation entre le Comité des commissaires aux comptes et le Conseil

d'administration était à la fois importante et nécessaire, notamment parce que le Conseil d'administration était ainsi en mesure suivre avec l'organisation l'application des recommandations du Comité. Il a ajouté que le Comité des commissaires aux comptes fournira des informations sur les stades d'application des recommandations de divers organismes des Nations Unies durant la session de l'Assemblée générale.

95. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/9 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2008-2009.

XI. Questions financières, budgétaires et administratives

Rapports du PNUD et du FNUAP sur la gestion des ressources humaines

96. L'Administrateur assistant du PNUD et Directeur du Bureau de la gestion ainsi que le Directeur du Bureau des ressources humaines, Bureau de la gestion, a introduit le rapport du PNUD (DP/2011/16). La Directrice exécutive adjointe du FNUAP aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion et le Directeur des ressources humaines ont introduit le rapport du FNUAP (DP/FPA/2011/2). Le Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS a fait une déclaration.

97. Les rapports, jugés équilibrés et bien structurés, ont été accueillis avec satisfaction. Plusieurs délégations ont demandé au PNUD et au FNUAP des précisions sur le recrutement, notamment une répartition géographique équitable, la sélection basée sur le mérite, les plans de carrière pour jeunes professionnels; les voies d'entrée aux postes à l'échelon intermédiaire et la manière dont les organismes se préparent au départ à la retraite d'un grand nombre de fonctionnaires. Quelques délégations ont posé des questions sur les diverses prestations liées à l'emploi, telles que l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale, les dispositions spéciales prévues pour la famille dans les lieux d'affectation, la variété des compétences du personnel pour le dialogue en amont, les diverses compensations en faveur du personnel dans des lieux d'affectation difficiles, notamment les zones de conflit et d'après conflit, outre les mesures d'incitation pour réaliser l'initiative Unis dans l'action. S'agissant de la mise en œuvre de cette dernière, plusieurs délégations ont demandé des précisions sur les incidences des résolutions de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines, l'harmonisation de la réforme contractuelle et l'administration de la justice. Elles ont également demandé une mobilité interorganisations accrue.

98. Quelques délégations ont encouragé le PNUD et le FNUAP à participer activement aux efforts visant à harmoniser les règles et règlements relatifs à la gestion des ressources humaines au sein du système des Nations Unies. Elles ont également demandé comment les deux organisations envisageaient de contrôler l'application de leurs politiques respectives en matière de ressources humaines. Une délégation a souhaité des éclaircissements sur le sens de renforcement des capacités dans le contexte de la gestion des ressources humaines ainsi que des précisions sur les défis rencontrés, du point de vue des ressources humaines, dans le contexte de

l'initiative Unis dans l'action. Cette délégation a souligné que le FNUAP était reconnu et apprécié par ses partenaires pour son expertise technique de haut niveau et pour l'engagement professionnel de son personnel. La délégation a demandé des informations sur les mesures élaborées par le FNUAP pour trouver les compétences pour la gestion des ressources humaines au niveau des bureaux de pays.

99. La Directrice de l'Office des ressources humaines, Bureau de la gestion du PNUD, a remercié les délégations pour leurs observations utiles et pour avoir salué les progrès réalisés dans plusieurs initiatives portant sur les ressources humaines. Elle a répondu que les efforts pour réduire la durée du recrutement étaient en cours; les réformes contractuelles étaient achevées et un nouveau système de notation des coordonnateurs résidents a fait l'objet d'un examen interorganisations. L'objectif du système est d'intégrer un ensemble de compétences, allant de l'administration au sens de l'analyse politique en passant par la gestion des relations humaines dans un contexte humanitaire.

100. Le Directeur de la Division des ressources humaines du FNUAP a signalé que l'organisation disposait déjà de mécanismes pour faciliter la mobilité interorganisations et que le FNUAP se situait en tête en ce qui concerne les transferts de personnel dans les deux sens. Il a évoqué certains des défis. En réponse aux questions concernant la façon dont le FNUAP contrôle et suit l'application des politiques de ressources humaines, le Directeur a pris pour exemple la façon dont le FNUAP contrôlait l'application du système d'évaluation et d'amélioration des résultats, qui accusait un taux de réalisation de l'ordre de 97 %. Un autre exemple a porté sur l'utilisation du système de recrutement électronique qui permettait au FNUAP d'identifier les retards et de suivre les stades du recrutement. S'agissant de l'administration de la justice, il a signalé que le Bureau du Médiateur disposait de suffisamment de moyens pour les médiations. Quant à l'initiative Unis dans l'action, il a dit que le FNUAP participait à divers processus, notamment l'harmonisation des pratiques de fonctionnement. Au Vietnam, par exemple, l'équipe de communications de l'équipe de pays des Nations Unies utilisait le système d'évaluation et d'amélioration des résultats du FNUAP pour la notation du personnel. Tout en reconnaissant qu'un grand nombre de fonctionnaires du FNUAP sont âgés de 50 ans ou plus, le Directeur a rappelé que l'ensemble du système des Nations Unies était confronté au défi majeur du vieillissement du personnel et des départs à la retraite. Il a déclaré qu'il était nécessaire de recruter davantage de personnel à la classe de début et que le système des Nations Unies devait faire un effort collectif pour attirer de jeunes administrateurs. Il a souligné que le FNUAP s'était engagé à organiser les carrières, notamment par le biais de la formation du personnel. Le FNUAP facilitait également l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale, notamment au moyen de différentes formules d'horaires de travail flexible.

101. Le Conseil d'administration a pris note des rapports du PNUD et du FNUAP sur la gestion des ressources humaines.

*Simulation du budget du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF
pour l'exercice biennal 2012-2013*

102. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a fait une déclaration conjointe au nom du PNUD et du FNUAP, en rappelant que le document officiel relatif à la feuille de route pour l'établissement d'un budget

intégré avait été rédigé suite à la décision 2010/32 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP.

103. De nombreuses délégations se sont félicitées des efforts de ces deux organisations et de leurs consultations avec les États Membres et se sont déclarées encouragées par la révision du format de budget axé sur les résultats proposé dans la simulation de budget pour l'exercice biennal 2012-2013. Elles ont eu le sentiment qu'un grand chemin avait été parcouru pour répondre aux demandes et aux objectifs formulés dans les décisions précédentes du Conseil d'administration. Elles ont demandé des éclaircissements sur la présentation des recettes provenant du recouvrement des coûts dans le cadre de résultats et dans le budget estimatif proposé, notamment les dépenses indirectes variables des organisations. Elles ont également demandé de préciser les domaines accusant des changements budgétaires dans le budget d'appui de l'exercice biennal 2012-2013 et leur justification.

104. Rappelant qu'ONU-Femmes avait été priée par son propre Conseil d'administration d'harmoniser le format et la méthodologie de son budget avec celui du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF, plusieurs délégations ont invité le PNUD et le FNUAP à aider ONU-Femmes à présenter un budget intégré en 2014. Plusieurs délégations ont confirmé leur engagement à renforcer les liens entre les résultats des activités de développement et le montant des ressources et à actualiser la feuille de route afin de déterminer les diverses étapes et échéances d'ici au budget intégré de 2014.

105. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a remercié les délégations pour leurs observations très utiles. Il a précisé que les liens entre les résultats des activités de développement et les ressources seront reflétés dans le plan stratégique. Il a spécifié que tous les changements importants entre le budget 2010-2011 et le budget 2012-2013 seront mis en exergue et les taux de recouvrement des coûts seront réexaminés dans le budget 2012-2013. Il a ajouté que les recettes du recouvrement des coûts constitueront une partie des autres ressources. La feuille de route sera actualisée ainsi que demandé par les États Membres. Il a souligné que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF poursuivront leur collaboration et rechercheront la participation d'ONU-Femmes.

106. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/10 relative au document officieux simulant la présentation du budget du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013.

XII. Questions diverses

107. L'Administrateur assistant adjoint, Bureau des politiques de développement, a introduit la note de l'Administrateur (DP/2011/17) concernant les deux amendements proposés à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial. Les délégations n'ont pas fait d'observations.

108. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2011/11 relative au Fonds pour l'environnement mondial: amendements de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial.

Consultations officielles

109. Le Conseil d'administration a organisé une consultation officielle conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur la simulation du budget axé sur les résultats ainsi qu'une séance d'information sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD.

Annexe**Réunion conjointe des Conseils d'administration
du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF,
d'ONU-Femmes et du PAM**

*Égalité : réduire les disparités pour promouvoir la réalisation
des objectifs du Millénaire pour le développement*

1. Après quelques brèves paroles de bienvenue du Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), S. E. M. A.K. Abdul Momen (Bangladesh), qui présidait la réunion, M. Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF, a présenté le document de fond. Il a fait observer que, de façon générale, des progrès avaient été accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais que le suivi était effectué grâce à des moyennes nationales qui ne rendent pas compte des inégalités au sein de chaque société. M. Lake a présenté des exemples d'inégalités subies par les enfants en Afrique subsaharienne, où ceux appartenant au quintile le plus pauvre courent 2 à 3 fois plus de risques de souffrir d'un retard de croissance, de ne pas être vaccinés et de ne pas aller à l'école. D'aussi importantes disparités ont poussé l'UNICEF à concentrer son attention sur l'idée d'égalité. Le Directeur général a également évoqué une modélisation réalisée par une équipe d'experts, dont une partie appartenait à l'UNICEF, visant à évaluer le rapport coût-efficacité d'une stratégie axée sur l'égalité. Les résultats de l'étude étaient contraires aux idées reçues : une stratégie fondée sur l'égalité, accordant la plus grande attention aux enfants et aux familles les plus vulnérables et les plus difficiles à toucher, était la façon la moins coûteuse et la plus rapide de réaliser les objectifs du Millénaire. M. Lake a insisté sur le défi que représentait le fait de passer d'une modélisation à une mise en pratique afin de garantir une réalisation rapide, juste et économiquement performante des objectifs du Millénaire.

2. M^{me} Helen Clark, Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a fait observer dans ses observations liminaires qu'« un découplage entre croissance économique et développement humain » existait dans de nombreuses sociétés qui progressent sur un plan général mais laissent de côté les plus pauvres des pauvres. « L'augmentation du produit national brut ne garantit pas la justice », a-t-elle déclaré. « Nous devons à présent nous concentrer résolument sur les inégalités. »

3. Après ces observations liminaires, 18 délégations ont pris la parole, soulevant plusieurs questions cruciales :

a) Quelles sont les possibilités, pour le secteur privé et la société civile, de bâtir des partenariats avec les gouvernements afin de jouer un rôle dans une stratégie axée sur l'égalité?

b) Dans quelle mesure les gouvernements nationaux ont-ils adopté une stratégie axée sur l'égalité, en particulier dans les pays où existent d'importantes disparités?

c) Comment la stratégie axée sur l'égalité est-elle abordée dans les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire, en particulier en Afrique, en Asie et en Amérique latine?

d) Les résultats de l'étude effectuée par l'UNICEF sur une stratégie axée sur l'égalité, qui modélisait le secteur de la santé, sont-ils susceptibles d'être transposés à l'ensemble des domaines couverts par les objectifs du Millénaire pour le développement?

e) Que faudrait-il recommander pour aider les politiques et programmes nationaux dans des situations précaires?

4. M. Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a insisté sur l'importance de remédier aux inégalités liées au sexe dans la perspective d'un programme de développement plus large, étant donné que les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion. « Dans tout ce que nous faisons, l'égalité est essentielle », a-t-il déclaré. M^{me} Michelle Bachelet, Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), a mis l'accent sur le problème des disparités liées au sexe dans l'éducation. Alors que l'écart entre filles et garçons sur le plan de l'éducation a diminué dans la plupart des pays, a-t-elle fait observer, des inégalités persistent dans les communautés marginalisées – même dans les régions qui ont accompli de grands progrès, tels les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. « Les femmes sont essentielles pour la réalisation des objectifs du Millénaire », a-t-elle ajouté. M. Amir Abdulla, Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial (PAM), a qualifié l'égalité de clef de la poursuite du développement. « La faim et la sécurité alimentaire sont manifestement des questions d'égalité », a-t-il expliqué, ajoutant que les plus pauvres « épuisent leurs biens et leurs avoirs rien que pour se nourrir ».

5. En réponse aux questions soulevées par les délégations, les participants à la discussion ont insisté sur les points suivants :

a) Le rôle important, dans le cadre d'une stratégie axée sur l'égalité, que le secteur privé et la société civile peuvent jouer aux côtés des gouvernements dans la réalisation des objectifs du Millénaire;

b) L'accueil prometteur réservé par les gouvernements à la stratégie axée sur l'égalité, dont le rapport coût-efficacité est encourageant pour beaucoup;

c) La nécessité d'une stratégie axée sur l'égalité dans toutes les régions, adaptée aux conditions spécifiques de chaque pays;

d) Le caractère central d'une stratégie axée sur l'égalité dans tous les secteurs couverts par les objectifs du Millénaire, dont l'interdépendance demande une analyse approfondie des effets dans chaque secteur d'une stratégie axée sur l'égalité;

e) L'importance du rôle des systèmes de protection sociale, en particulier dans les situations précaires.

6. Plusieurs thèmes communs ont été abordés à la fois par les délégations et les participants. L'un d'eux est l'importance de parvenir à une égalité entre les sexes au niveau mondial. À cet égard, ONU-Femmes a été accueillie avec enthousiasme comme une entité appelée à jouer un rôle décisif pour accélérer la réalisation de cet objectif. Un autre sujet récurrent est la nécessité de coopérer et d'agir en commun au niveau des pays. Les délégations ont exprimé le souhait que les pays puissent partager leurs expériences et apprendre les uns des autres dans le domaine des programmes axés sur l'égalité.

Intégration de la problématique hommes-femmes dans les travaux des institutions et perspectives de collaboration avec ONU-Femmes

7. Cette séance a commencé par des paroles de bienvenue adressées aux Directeurs exécutifs du PNUD, du FNUAP et d'ONU-Femmes, au Directeur général de l'UNICEF et au Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale du PAM par la Présidente du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, U. Joy Ogwu (Nigéria), qui leur a ensuite donné la parole. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Michelle Bachelet, a fait observer que, depuis son entrée en fonction, elle avait participé à des consultations fructueuses avec les dirigeants de nombreux partenaires du système des Nations Unies sur la façon dont ONU-Femmes pourrait participer aux activités ou les coordonner, voire parfois les diriger afin d'obtenir des résultats de façon plus efficace pour parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. Insistant sur le fait qu'ONU-Femmes collaborera avec le système des Nations Unies pour obtenir des résultats, elle a également déclaré qu'ONU-Femmes ne sera pas en rivalité avec les autres fonds et programmes mais donnera la priorité à la fourniture d'un appui au niveau de pays en fonction des demandes, en se concentrant sur un petit nombre de thèmes cruciaux de façon à obtenir des résultats patents. M^{me} Bachelet a expliqué qu'il fallait bâtir des partenariats transversaux et offrir à chaque organisme des Nations Unies le maximum d'occasions de soutenir l'égalité entre les sexes en fonction des avantages comparatifs de chacun. ONU-Femmes, tout en prônant l'obligation de rendre des comptes, ne voulait pas être « le gendarme de la problématique hommes-femmes », a-t-elle assuré, mais chercherait à renforcer le soutien à la mise en application des mécanismes existants, par exemple les indicateurs de résultats, et à promouvoir auprès du Comité de haut niveau sur les programmes et du Groupe des Nations Unies pour le développement un système commun de suivi, un ensemble de marqueurs de l'égalité hommes-femmes qui soit partagé par l'ensemble du système des Nations Unies.

8. M. Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du FNUAP, a saisi l'occasion de féliciter M^{me} Bachelet de la création officielle d'ONU-Femmes. Sa déclaration a porté sur trois thèmes : a) le renforcement des capacités pour l'intégration de la problématique hommes-femmes; b) la collaboration avec ONU-Femmes; et c) l'obligation de rendre des comptes en matière d'égalité des sexes. Il a rappelé l'engagement constant du FNUAP à collaborer avec ONU-Femmes en même temps qu'avec ses partenaires au sein du partenariat H4 (Organisation mondiale de la Santé, FNUAP, UNICEF et Banque mondiale) pour appuyer des activités de sensibilisation visant à garantir l'accès universel à la santé reproductive. Énumérant quelques exemples des plus belles réussites du FNUAP dans le domaine de l'égalité entre les sexes, il a réaffirmé l'engagement du Fonds à œuvrer de concert avec les autres institutions pour obtenir de nouveaux progrès en faveur des femmes et des filles.

9. Dans son allocution, M^{me} Helen Clarke, Administratrice du PNUD et Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, a souhaité la bienvenue à ONU-Femmes et réaffirmé la volonté du PNUD de collaborer avec la nouvelle entité. Mettant en avant plusieurs exemples de partenariats fructueux entre le PNUD et ONU-Femmes, elle a relevé que l'Évaluation internationale de « Ce qu'il faut faire pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement » lancée par le PNUD montrait que cette réalisation dépendait des investissements en faveur des femmes et des filles. Soulignant que chaque institution bénéficiait

d'avantages comparatifs pour traiter des questions relatives à la problématique hommes-femmes, elle a également fait observer que les discussions avaient déjà commencé entre le PNUD et ONU-Femmes pour élaborer des directives communes à l'intention des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies concernant la façon dont les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement pouvaient travailler de concert au niveau des pays sur les questions relatives à la problématique hommes-femmes.

10. M. Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF, a souhaité la bienvenue à M^{me} Bachelet et réaffirmé la volonté de son organisation de travailler avec ONU-Femmes sur des questions relatives aux droits de l'enfant. Il a fait remarquer que beaucoup avait été fait en termes de réalisation des objectifs relatifs à la santé, la nutrition et l'éducation, mais qu'il fallait faire encore bien plus. Pour parvenir aux résultats visés, la collaboration avec les autres fonds et programmes serait décisive, a-t-il affirmé. Il se joignait aux autres directeurs exécutifs pour exprimer son appui à ONU-Femmes pour le début de son fonctionnement.

11. Félicitant M^{me} Bachelet pour le nouveau rôle qu'elle était appelée à jouer, M. Amir Abdulla, Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale du PAM, a souligné le fait que le mandat concernant les questions liées à la problématique hommes-femmes était de ceux auxquels toutes les institutions de l'ONU avaient œuvré et continueraient d'œuvrer de concert. Il a rappelé le rôle crucial joué par les femmes dans le domaine agricole et de la production alimentaire, regrettant qu'en dépit de ce rôle vital elles aient peu accès aux services et à la prise de décisions. Aussi longtemps que le pouvoir et l'accès seraient inéquitablement répartis, l'objectif de réduction de la pauvreté ne pourrait être atteint. Il a également souligné qu'ONU-Femmes aurait à jouer un rôle crucial pour donner une voix aux femmes marginalisées. Il y aurait certains chevauchements, mais il existait aussi des lacunes et ONU-Femmes aurait à veiller à ce que tous les fonds et programmes œuvrent en commun de façon plus cohérente pour obtenir les résultats escomptés.

12. Les délégations qui ont pris la parole sont convenues qu'une étroite collaboration entre les divers fonds et programmes serait décisive au cours de la période de transition d'ONU-Femmes. De nombreux intervenants ont demandé une clarification du rôle d'ONU-Femmes dans la direction de la coordination au niveau de pays, et sur la forme pratique qu'il allait revêtir dans l'avenir immédiat. Les orateurs ont également relevé l'importance du travail en commun pour élaborer des plans stratégiques coordonnés, clarifier les domaines respectifs de chaque organisation et garantir la complémentarité des résultats en matière d'égalité des sexes, affirmant que la création d'une entité distincte consacrée à ces problèmes ne saurait dispenser les autres entités de l'ONU d'œuvrer dans ce domaine.

13. Dans sa réponse, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a remarqué que les mandats statutaires des différentes entités esquissaient déjà une division du travail, et que cela serait formulé de façon plus détaillée dans le plan stratégique de l'organisation. M^{me} Bachelet et l'Administratrice du PNUD ont insisté sur le fait qu'il fallait que chacun soit flexible et réactif, en fonction des besoins et des capacités spécifiques de chaque pays. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a réaffirmé la nécessité d'adopter une démarche pragmatique, et le Directeur exécutif du FNUAP a souligné qu'une programmation et un financement conjoints seraient effectués sous la rubrique du Coordonnateur résident, en vue de faire progresser la

collaboration entre institutions et d'obtenir des résultats positifs en termes d'égalité entre les sexes.

14. La Présidente du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a remercié tous les représentants pour leurs contributions décisives et a saisi l'occasion de remercier à nouveau les États Membres de leur appui constant pour veiller à ce que l'égalité entre les sexes et l'intégration des questions y relatives soit une vision partagée par tous. Elle a exprimé son optimisme quant à l'avenir d'ONU-Femmes, étant donné les engagements pris aussi bien par les États que par les institutions des Nations Unies de collaborer étroitement avec la nouvelle entité.

Efficacité des interventions d'urgence et transition avec le relèvement et le développement à long terme : les enseignements tirés de l'expérience

15. La Présidente du Conseil d'administration du PAM, M^{me} Agnes van Ardenne-van der Hoeven (Pays-Bas), a ouvert la séance en invitant le Directeur exécutif adjoint chargé des opérations du PAM à présenter son allocution. En résumant son contenu, le Directeur exécutif adjoint a expliqué qu'en raison de leurs mandats respectifs dans les domaines de l'assistance humanitaire et au développement, les six institutions étaient présentes et actives avant, pendant et après les crises. Il a souligné que les investissements dans l'assistance humanitaire, la sécurité sociale sur le long terme et l'agriculture étaient complémentaires. Les situations d'après conflit présentaient des problèmes d'une complexité sans égale en raison de l'enchevêtrement d'activités humanitaires, de relèvement et de développement, ce qui exigeait des efforts supplémentaires pour mieux intégrer l'évaluation du risque et l'analyse de la vulnérabilité et les articuler avec les systèmes d'alerte précoce et de préparation. Chacun a convenu que le principe de la responsabilité sectorielle avait permis de parvenir à une plus grande cohérence, mais son application lors de la réaction aux crises majeures devait être renforcée.

16. À l'invitation de la Présidente, M. Togba-Nah Tipoteh, orateur invité par le Libéria, a ensuite pris la parole. Il a remercié les Nations Unies pour l'aide apportée au Libéria en vue de son relèvement, tout en insistant sur le fait que, tant que les racines de la pauvreté n'auraient pas été traitées de façon appropriée, la communauté internationale continuerait à investir des millions dans des mesures temporaires.

17. Le représentant de l'UNICEF a indiqué que les questions relatives à l'architecture de l'aide dans les situations de transition ou précaires restaient sans réponse, alors même que la fréquence, l'échelle et la complexité des situations d'urgence risquaient fort de s'aggraver au cours des années à venir. Il fallait combler ce fossé dangereux au cours des 6 à 18 premiers mois en utilisant au besoin les mécanismes de financement existants. La représentante d'ONU-Femmes a insisté sur la nécessité de faire en sorte que les problèmes des femmes soient abordés de façon coordonnée dans les interventions d'urgence et de remédier au sous-financement notoire de leurs besoins. La représentante du PNUD a indiqué qu'il fallait intégrer l'idée de développement dans les opérations humanitaires, en faisant démarrer plus tôt les activités de développement et en maintenant plus longtemps l'assistance humanitaire, en faisant fond sur les capacités locales et les mécanismes de coordination existants. Le représentant du FNUAP a fait observer, en ce qui concernait la transition avec le relèvement et le développement sur le long terme, que les acteurs de l'humanitaire et du développement devaient collaborer

plus étroitement dès la phase d'intervention d'urgence. Les événements survenus en Haïti et au Pakistan au cours de l'année 2010 avaient permis de tirer de précieuses leçons, sur lesquelles il convenait de réfléchir en vue des actions futures.

18. La Présidente a invité l'assistance à poser ses questions et à présenter ses observations, ce qui a donné lieu aux observations suivantes :

a) On n'accorde pas assez d'attention à la transition. Il ne faut pas se représenter les interventions d'urgence en termes de stades distincts. Le mot d'ordre « Unis dans l'action » devrait s'appliquer aux pays en situation précaire ou en transition;

b) Il faudrait améliorer et flexibiliser le financement par les donateurs dans les situations précaires ou de transition;

c) Les initiatives d'achat sur le marché local et les programmes de transferts de fonds devraient être encouragées;

d) En matière de lutte contre la pauvreté, il faudrait faire une distinction entre les situations d'urgence chroniques et ponctuelles;

e) Le Coordonnateur des opérations humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies jouent un rôle décisif en matière de coordination et de mise en œuvre de groupes de mesures connexes. Il faudrait intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les groupes de mesures et améliorer les dispositifs de préparation;

f) Il faudrait améliorer la coordination entre les organismes des Nations Unies, les missions de maintien de la paix et les institutions multilatérales afin de favoriser une meilleure gestion des situations complexes, en faisant fond sur les capacités nationales une fois que la situation d'urgence est passée. L'accent a été mis sur l'importance d'investir dans les communautés locales;

g) Il faut mettre en commun les leçons tirées de l'expérience en matière de développement de la résilience et des capacités lors de catastrophes majeures, ainsi que les bonnes et mauvaises pratiques, en donnant le maximum d'exemples.

19. Le Directeur exécutif adjoint chargé des opérations du PAM a répondu que les ressources reçues étaient préaffectées, ce qui empêchait d'adopter une stratégie holistique. Le financement était linéaire, mais les situations ne l'étaient pas; il fallait donc imaginer des outils adaptatifs. Il a ensuite insisté sur les risques pour le personnel et les missions ainsi qu'en termes d'image que faisait courir le fait d'entreprendre des activités dans des contextes aussi difficiles. Une stratégie conjointe de renforcement des capacités était nécessaire de la part de l'ensemble du système des Nations Unies afin de garantir la durabilité.

20. La Présidente a conclu la séance en suggérant que la transition pourrait être le thème principal de la réunion commune des Conseils d'administration en 2012.

Unis dans l'action : suite donnée à la Conférence de Hanoï

21. La réunion était présidée par la Présidente du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, M^{me} Edita Hrdá (République tchèque). M^{me} Helen Clark, Administratrice du PNUD, a prononcé une déclaration liminaire au nom des organisations des Nations Unies représentées.

22. M. Diego Cánepa, Sous-Secrétaire à la Présidence de l'Uruguay, et M. Henrique Banze, Vice-Ministre mozambicain des affaires étrangères et de la coopération, ont présenté les expériences de leurs pays respectifs en ce qui concerne l'initiative Unis dans l'action.

23. À la suite de leurs présentations, la parole a été donnée à l'assistance pour des questions et des commentaires aux orateurs. Les délégations ont soulevé les problèmes suivants :

a) La question a été posée de savoir ce qui pourrait être fait pour renforcer la volonté politique de promouvoir l'initiative Unis dans l'action;

b) Le Siège devrait œuvrer à alléger la charge de remontée des informations pesant sur les équipes de pays des Nations Unies. Il a également été demandé aux organisations de mettre en œuvre le système de gestion et de responsabilisation, et il a été demandé que le point soit fait sur cette question;

c) Des renseignements ont été demandés sur les travaux visant à renforcer l'autonomie des coordonnateurs résidents des Nations Unies;

d) La question a été posée de savoir comment le système pouvait garantir un équilibre juste entre l'allocation de ressources et les besoins de financement spécifiques de chaque pays;

e) Il a été souligné que le mot d'ordre Unis dans l'action n'était pas une fin en soi mais un outil, et que les financements préaffectés érodaient le principe de maîtrise et de direction nationales;

f) Il a été demandé aux participants de la table ronde comment l'évaluation de l'initiative Unis dans l'action pouvait être rendue accessible aux États Membres, et comment cela pourrait être fait de façon à produire un résultat qui rencontrerait un large appui dans l'examen quadriennal des activités opérationnelles;

g) Il a été demandé s'il existait des déficits de financement de l'évaluation indépendante et ce qui pouvait être fait pour harmoniser la remontée de l'information.

24. M^{me} Clark a apporté les réponses suivantes :

a) Une société de consultants était en train de travailler à l'examen du système de gestion et de responsabilisation. Le résultat de ce travail sera pertinent pour le renforcement de l'autonomie des coordonnateurs résidents;

b) L'évaluation indépendante de l'initiative Unis dans l'action était coordonnée par le Département des affaires économiques et sociales et non par le Groupe des Nations Unies pour le développement, et présentait un déficit de financement de 600 000 dollars;

c) Le système des Nations Unies était conscient des problèmes de durabilité entourant l'initiative Unis dans l'action, et des discussions avaient eu lieu à ce sujet avec d'autres dirigeants. Cependant, les institutions ne disposaient pas des ressources nécessaires, et il fallait trouver une formule permettant une répartition équitable;

25. Les représentants de l'UNICEF, du FNUAP, du PAM, d'ONU-Femmes et de l'UNOPS ont ajouté les commentaires suivants :

a) M. Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF, a souligné que son organisation était résolument engagée dans l'initiative Unis dans l'action. Il existait des coûts de transaction à court terme, mais ceux-ci seraient contrebalancés par les résultats sur le long terme au niveau de pays. Il a également mis l'accent sur la nécessité que chaque institution conserve son identité;

b) M^{me} Mari Simonen, Directrice exécutive adjointe du FNUAP aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion, a déclaré que le système des Nations Unies devait investir dans la capacité de gestion du changement. Pour elle, dans le cadre des activités sur les pratiques de fonctionnement, il convenait de changer l'échelle des initiatives prises jusqu'à présent, par exemple en ce qui concernait les achats en commun et la mutualisation des services. Certains gains étaient relativement faciles à réaliser, mais impliquaient beaucoup de travail, et certains domaines tels que les technologies de l'information et des communications exigeaient des investissements préalables. Comme le montrait le cas du Mozambique, ces investissements étaient payants sur le long terme;

c) M. Amir Abdulla, Directeur exécutif adjoint du PAM, a par ailleurs noté que les investissements préalables en capital – notamment en matière de technologies de l'information et des communications – pouvaient poser un problème. Au sujet de l'initiative Unis dans l'action, il a souligné l'importance des équipes régionales ainsi que de la nécessité de fournir un programme unifié, c'est-à-dire un programme Unis dans l'action parfaitement coordonné, et non plusieurs programmes conjoints;

d) M^{me} Gulden Turkoz-Cosslett, conseillère principale à ONU-Femmes, a déclaré qu'ONU-Femmes chercherait à ajouter de la valeur aux mécanismes de coordination existants. La stratégie Unis dans l'action avait permis de remédier au manque de coordination dans les stratégies concernant l'égalité entre les sexes;

e) M. Bruce McCarron, Directeur du Bureau régional pour l'Amérique du Nord de l'UNOPS, a souligné le fort engagement de l'UNOPS dans l'initiative Unis dans l'action et a fait part d'expériences de prestations conjointes de l'équipe de pays en Afghanistan.